

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 20 mai 2022

N° 2022-246

Convocation du 13 mai 2022

Aujourd'hui vendredi 20 mai 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET

M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX

Mme Nathalie DELATTRE à M. Franck RAYNAL

M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT

M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY

M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE

Mme Agnès VERSEPUY à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à Mme Anne-Eugénie GASPAR à partir de 15h50 Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 16h00

M. Jean-François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 16h25 M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h30

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL de 12h40 à 13h35 et de 15h10 à

M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h00

Mme Delphine JAMET à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h00

M. Alexandre RUBIO à Mme Myriam BRET à partir de 16h00 M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY à partir de 14h30

M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 11h20

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h00

Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 15h00

Mme Simone BONORON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 14h30

M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESCINA à partir de 16h00 M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h12

M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPAR à partir de 14h30 M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY de 12h00 à 13h35

M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET à partir de 15h10 M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30

M. Guillaume GARRIGUES à M. Franck RAYNAL à partir de 15h15

Mme Nathalie LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h00

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 16h25 M. Jacques MANGON à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h00

M. Michel POIGNONEC à Gwénaël LAMARQUE à partir de 11h30 M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h00

Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 14h30

M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 13h10

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jérôme PESCINA à partir de 14h30

M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:

LA SEANCE EST OUVERTE

| BORDEAUX MÉTROPOLE | Conseil du 20 mai 2022 | Délibération |
|-----------------------|------------------------------------|--------------|
| | Direction Développement Economique | N° 2022-246 |

Digital Aquitaine - Subvention de fonctionnement 2022 - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Présentation de l'association Digital Aquitaine

Créée en 2014, l'association Digital Aquitaine mène des missions qui s'apparentent à celles d'un pôle de compétitivité, en œuvrant pour le développement du secteur numérique et des entreprises concernées au niveau régional.

Ses principales actions se concentrent autour de :

- l'émergence et le développement de projets collaboratifs d'envergure dans un objectif de visibilité, d'animation et de promotion des acteurs du numérique néo-aquitain au niveau régional, national et international, en lien avec la démarche French Tech,
- la création de richesses et d'emplois sur le territoire.

Bordeaux Métropole est l'un des membres fondateurs de Digital Aquitaine, aux côtés d'autres acteurs institutionnels (Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde), de grands groupes (La Poste, CDiscount) et de structures (« clusters ») fédérant des acteurs de certaines filières du numérique, qui ont en 2018 été intégrées sous forme de domaines d'excellence au sein de l'association.

Digital Aquitaine structure désormais ses actions autour de cinq domaines d'excellence, au profit des entreprises et des projets de l'écosystème numérique régional :

- l'e-santé (Technologies de l'information et de la communication (TIC) Santé),
- la mobilité, les Transports intelligents et les applications satellitaires (TOPOS),
- le commerce connecté (Club Commerce connecté),
- l'usine du futur, la simulation numérique, la réalité augmentée ou virtuelle (Smart4D),
- l'intelligence artificielle et la science des données (IA Data Science).

2. Bilan du programme d'action 2021

L'année 2021 a été marquée, conformément aux statuts de l'association, par le renouvellement du Conseil d'administration et du Bureau, qui a élu Madame Trang Pham comme Présidente.

Par ailleurs, un Conseil des jeunes, constitué de salariés de moins de 26 ans issus des structures élues au conseil d'administration de Digital Aquitaine, a été mis en place pour apporter une vision renouvelée sur les défis que les écosystèmes numériques auront à relever dans le futur.

L'association a rejoint en avril 2021 la Cité Numérique à Bègles, dans des locaux mis à sa disposition par la Région.

Autre évènement marquant, l'incendie de certains serveurs informatiques de la société OVH à Strasbourg a entraîné l'indisponibilité du site internet de Digital Aquitaine pendant plusieurs mois. De nouveaux sites ont dû être conçus et développés, tant pour l'association, que pour chacun de ses 5 domaines d'excellence.

En ce qui concerne les actions opérationnelles de l'association, et malgré les contraintes liées à la crise sanitaire, la plupart des opérations et évènements programmés (plus de 120 au total) ont pu se dérouler, sur des thématiques très variées. A titre d'exemples, on peut citer :

- un webinaire sur le thème « Nouvelles mobilités, vers des solutions connectées et décarbonées », organisé par le domaine d'excellence TOPOS, en coopération avec la Maison de la Nouvelle-Aquitaine, l'ENSEIRB-MATMECA et ADI-N-A (95 participants),
- un autre webinaire intitulé « Et si nous parlions éthique du numérique en santé », organisé par le domaine d'excellence TIC Santé, qui a réuni 56 personnes,
- la participation au forum NAIA.R (salon des professionnels de l'intelligence artificielle et de la robotique, organisé à Bordeaux en décembre 2021), au travers d'un stand collectif (9 membres de Digital Aquitaine y étaient présents), et de l'organisation de plusieurs conférences, avec 103 membres de l'association inscrits à cet évènement.

Il faut également mettre en avant les actions menées par Digital Aquitaine pour promouvoir auprès de ses membres les démarches à impact, en termes de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE), et tout particulièrement en faveur d'usages responsables et vertueux du numérique, réunis sous le vocable de « Sobriété et responsabilité numérique », ou SRN. En cohérence avec la feuille de route Néo Terra de la Région Nouvelle-Aquitaine, Digital Aquitaine a proposé tout au long de l'année 2021, des actions de sensibilisation auprès de son écosystème, en faveur d'un numérique plus sobre et plus responsable, autour de 4 piliers :

- sensibiliser aux enjeux et problématiques SRN: Digital Aquitaine relaie sur ses réseaux sociaux les ateliers de Planet Tech'Care (initiative qui met à disposition des acteurs des outils pour réduire l'empreinte environnementale du numérique), dont l'association est l'un des 17 ambassadeurs en France,
- former aux problématiques SRN et participer à la structuration du marché : l'ensemble de l'équipe de Digital Aquitaine a suivi une formation, qui lui permet de transmettre aux adhérents les bonnes pratiques en la matière,
- évaluer (définir des outils et méthodes d'évaluation de l'impact SRN): Digital Aquitaine a négocié avec la plate-forme ZEI Pro des conditions préférentielles pour ses adhérents. Cet outil permet à l'entreprise d'identifier, de mesurer ses actions écoresponsables et pouvoir faire évoluer sa politique RSE selon des critères ESG (Environnemental, Social et Gouvernance) dans le cadre d'un référentiel partagé,
- innover, et favoriser l'émergence de projets collaboratifs innovants SRN: Tout au long de l'année 2021, Digital Aquitaine a proposé des événements et animations permettant aux entreprises de se projeter et de s'engager dans une démarche d'impact. En particulier, l'association et ses partenaires EcoMicro, S/O Games, SYRPIN, et le MEDEF Gironde ont organisé une « Opération Recycl'Age » de collecte et recyclage des équipements électroniques non fonctionnels ou plus utilisés auprès de leurs adhérents. Cette opération a permis de collecter plus de 12 tonnes de matériel auprès de 66 entreprises. 24% de ce total pouvant être réutilisés, et le reste recyclé, pour une économie de rejet de CO² estimée à 110 tonnes.

3. Programme d'action 2022

Pour 2022, Digital Aquitaine a construit un programme qui regroupe au total 172 nouvelles actions, toujours centrées autour des 4 thématiques qui structurent la vie de l'association : - 99 actions d'animations et de mise en réseau des acteurs (« networking »), essentiellement portées par les 5 domaines d'excellence : conférences, ateliers thématisés, différents

formats de rencontres et d'échanges entre membres, rencontres transversales regroupant les différents domaines d'excellence,

- 31 actions d'aide à l'émergence (dont 15 ateliers) et à l'accompagnement de nouveaux projets, en collaboration avec des acteurs tels que la Banque des Territoires, des écoles d'ingénieurs (INP Bordeaux, ESTIA), le pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation, etc,
- 27 participations à des opérations de promotion de l'écosystème : actions de communication, publications, organisation de stands collectifs sur des salons professionnels (par exemple Paris Santé Expo, ADS Show, ...);
- 15 opérations de partenariat ou destinées à promouvoir la transversalité et les échanges entre acteurs de secteurs différents (« interclustering »), avec des partenaires tels que les technopoles Unitec et Bordeaux Technowest, Aerospace Valley, Aerocampus Aquitaine, etc. A noter la prise en compte systématique dans ces actions de l'importance de la responsabilité et Sobriété numérique des acteurs (SRN).

4. Plan prévisionnel de financement

Le budget prévisionnel de l'association pour 2022 se monte à 543 000€.

Bordeaux Métropole qui a soutenu cette association en 2021 pour un montant global de 50 000 € et en 2020 pour un montant de 15 000€ est sollicitée cette année pour un soutien financier en fonctionnement de 50 000 €, identique à 2021.

Sur cette base, la participation de Bordeaux Métropole représenterait 9,2% du budget global 2022 de l'association Digital Aquitaine, qui se monte à 543 000€, et dont le détail figure en annexe 2 à la convention jointe au présent rapport.

Principaux indicateurs financiers de l'association :

| | 2022 | 2021 | 2020 |
|--|--------|--------|--------|
| Charges de personnel/budget global | 74.59% | 67.48% | 64.46% |
| % de participation de BM/budget global | 9.21% | 8.33% | 2.48% |
| % de participation des autres financeurs/budget global | 60.77% | 64.98% | 64.46% |

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L.5217-2 et L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 2 juillet 2021,

VU l'avis de la Commission d'attribution des subventions qui s'est tenue le 21 octobre 2021,

VU le Schéma de développement économique métropolitain (SDEM) adopté le 25 novembre 2021,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le programme d'action de l'association Digital Aquitaine contribue au développement économique de notre territoire et à la promotion de l'entrepreneuriat,

DECIDE

<u>Article 1</u>: d'attribuer une subvention de 50 000 € en faveur de l'association Digital Aquitaine pour la réalisation de son programme d'actions 2022,

<u>Article 2</u> : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

<u>Article 3</u>: d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65 article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur POUTOU; Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Madame SAADI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 mai 2022

| REÇU EN PRÉFECTURE LE : 24 MAI 2022 | Pour expédition conforme, |
|--|-----------------------------|
| ZT WAI ZUZZ | le Vice-président, |
| PUBLIÉ LE : 24 MAI 2022 | |
| | Monsieur Stéphane DELPEYRAT |